



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le treize du mois de mars à vingt-heure quinze en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de LES GRAS, à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Étaient présents : ANDRE Yannick, BARON Ludivine, BELOT Corinne, CERF Guillaume, JACQUET Bernard, MAHON Loïc, MARGUET Virgile, NICOLAS Martine.

Étaient absents excusés : GARNACHE-BARTHOD Louis procuration à MARGUET Virgile, LAMBERT Julie procuration à JACQUET Bernard et RENAUD Alain procuration à NICOLAS Martine.

Était absent : COTE COLISSON Éric

La séance est ouverte sous la présidence de M. JACQUET Bernard, Maire.
Le Conseil municipal désigne Mme BELOT Corinne en qualité de secrétaire de séance.

Lecture et approbation du Procès-Verbal de la réunion du 27 février 2026

Le PV est lu et approuvé à l'unanimité.

Commission Finances et Budget

- Réduction de la subvention attribuée à l'association Saint-Joseph

Monsieur le Maire indique qu'il avait envisagé une réduction de la subvention attribuée à l'association Saint-Joseph en raison du niveau relativement bas du prix du fioul. Il précise toutefois que le prix du fioul a depuis connu une nouvelle augmentation.

Après discussion, la proposition de réduction de la subvention est mise au vote.

Le Conseil municipal rejette cette proposition à l'unanimité.

La subvention attribuée à l'association Saint-Joseph demeure donc inchangée.

DCM n°02032026.

Commission Bâtiments communaux et Cimetière

- Modification de l'emplacement d'une caverne – concession CERF

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que M. et Mme CERF ont initialement acquis la caverne n° C5 au columbarium communal et ont sollicité une modification de son emplacement au profit de la caverne n° C24.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette modification et attribue la caverne n° C24 en remplacement de la caverne n° C5.

La décision est adoptée à l'unanimité.

DCM n°03032026.

Commission Matériel, Travaux, Embellissement et Environnement

Nettoyage de printemps et collecte des encombrants

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le nettoyage de printemps, initialement prévu le 25 avril, est reporté au 2 mai, de 9 h à 11 h.

Le Conseil municipal prend acte de cette modification de date.

La collecte des encombrants se déroulera donc la semaine suivante du 4 au 7 mai 2026.

Commission Voirie, Eau, Eclairage public et sécurité routière

- Levée des restrictions d'usage de l'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les restrictions permanentes d'usage de l'eau sont levées à la suite de la visite de la station des Seignes effectuée le 26 février 2026.

Il est constaté une amélioration de la qualité de l'eau ainsi que la mise en place d'équipements, notamment un turbidimètre et un système de télégestion, permettant une meilleure gestion du réseau.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

- Motion SYDED – Compétences des réseaux de proximité

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la motion du SYDED demandant au Gouvernement de renoncer à confier au département le rôle de chef de file des réseaux de proximité (eau, électricité, gaz), compétences actuellement exercées par le bloc communal.

La motion réaffirme la nécessité de maintenir ces compétences au niveau communal et intercommunal, afin de préserver la proximité, l'efficacité de gestion et les moyens d'action des syndicats techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la motion à l'unanimité.

DCM n°01032026.

Divers et courriers

- Affaire Leibundgut – information du conseil municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un recours a été déposé devant le tribunal administratif contre le permis de construire délivré le 19 décembre 2025 à M. Magnin Feysot.

Le requérant conteste notamment la complétude du dossier de demande de permis ainsi que la conformité du projet avec certaines dispositions du Plan Local d'Urbanisme, notamment celles relatives à la hauteur des constructions. Il demande au tribunal administratif l'annulation du permis de construire ainsi que la condamnation de la commune au versement d'une somme de 1 500 € au titre des frais de justice.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,

Le Maire,
JACQUET Bernard

